



OENOTOURISME LAB – Charte des partenaires

L'Enotourisme Lab est une structure d'appui à l'innovation touristique s'appuyant sur un réseau local d'acteurs participant, chacun à leur niveau, à l'accompagnement des entreprises (en création ou existante) dans la définition et le développement de nouveaux projets oenotouristiques.

Ce réseau est constitué :

- de membres fondateurs, qui se rassemblent sous la forme d'un comité de pilotage afin de décider des stratégies et des outils à mettre en place ;
- de partenaires locaux, nationaux et internationaux, qui participent à compléter l'offre de service et les moyens techniques des membres fondateurs, et qui peuvent à ce titre être invités à participer à un Comité Technique, dans le cadre de l'accompagnement de projets. Chaque acteur est complémentaire et non concurrent dans la démarche.

Les membres fondateurs :

L'agence de développement touristique de la Marne, qui en assure le pilotage,
 L'agglomération de Châlons-en-Champagne,
 L'office de tourisme de Châlons-en-Champagne,
 Le ThincLab de Châlons-en-Champagne,
 En partenariat avec la DIRECCTE Grand-Est.

Les partenaires peuvent contribuer au projet à de nombreux titres :

- Contribuer à la structuration/à l'animation du réseau au niveau local, régional, national, qu'ils soient un acteur privé ou institutionnel,
- Apporter une expertise dans les domaines du tourisme, du vin, de la communication, du développement économique, de la formation, des nouvelles technologies, de la réglementation, etc.... ,
- Proposer des opportunités d'expérimentation, voire de déploiement, de solutions nouvelles,
- Faire part de leur expérience en tant que professionnel du tourisme, du vignoble, de l'innovation,

Experts, mentors, amateurs éclairés, professionnels, porteurs d'idées, porteurs de ressources, vous avez tous un rôle à jouer dans notre réseau qui s'enrichira de la participation de chacun.

IDENTITÉ DU PARTENAIRE.

Le représentant légal :
 de l'entreprise : (SIRET :)
 dont le siège se situe à
 adhère au réseau des partenaires de l'OENOTOURISME LAB (OTL).

Description de l'activité du partenaire :

.....



L'interlocuteur privilégié de l'entreprise est
 tél : mail :

CONTRIBUTION ET ENGAGEMENTS DU PARTENAIRE

Le partenaire s'associe à la démarche de l'OENOTOURISME LAB et s'engage à la promouvoir et à participer activement au réseau.

Il s'engage également à participer à son développement en apportant la/les contribution(s) suivante(s) :

- Contribuer à l'animation du réseau : Nouveaux contacts, développement du réseau, publications de ressources,
- Expertise, ressources, conseil, mentorat
- Living Lab : propositions d'opportunités d'expérimentation, de développement
- Partage d'expériences
- Autre :

Présentation synthétique de la contribution et de la motivation du partenaire :

.....

Le partenaire s'engage à informer l'OTL du contenu précis de sa contribution et de toute modification de ce contenu, pour mise à jour de l'offre et information du réseau.

Le partenaire s'engage enfin à :

- Participer au Comité Technique élargi de l'OTL (convoqué sur la base de projets à soutenir – 4 réunions par an maxi.)
- Répondre positivement à au-moins 2 sollicitations/an (partage d'expérience, mentorat, maître de stage ...)

ENGAGEMENTS DE L'OTL

Par sa participation à l'OTL le partenaire accède à un réseau d'échange, de partage d'informations et de ressources, de rencontres professionnelles mais aussi d'opportunités et de potentialités.

L'OTL s'engage donc :

- A valoriser autant que possible dans ses supports de communication la participation du partenaire, dans le respect des éléments que le partenaire souhaitera ou pas partager ;
- A communiquer auprès du réseau OTL les informations agréées avec le partenaire ;
- A l'inviter à des rencontres professionnelles, formations, temps d'échanges et/ou de convivialité organisées par l'OTL ou par l'un de ses autres partenaires ;
- A l'informer sur les temps forts et l'actualité de l'œnotourisme.

A TERME, le partenaire bénéficiera d'un accès privilégié à la plateforme d'échange Opentute.



LIMITES ET RESERVES

La participation au réseau de l'OTL ne crée aucun droit ou obligation entre les membres du réseau.

Chaque partenaire peut, à tout moment, décider de faire cesser sa participation à l'OTL. Il doit pour cela en informer l'OTL par écrit à l'adresse suivante : ADT Marne 13bis rue Carnot 51000 Chalons en Champagne

Le réseau ne peut être tenu responsable des infractions réglementaires commises par ses partenaires ou d'éventuels litiges intervenants entre les membres du réseau.

RADIATION DU RESEAU

En cas de manquement aux engagements pris par le partenaire, les membres fondateurs de l'OTL peut dénoncer unilatéralement la présente charte.

Le partenaire :

Je déclare respecter les réglementations en vigueur liées à mes activités professionnelles,
Lu et approuvé.

Pour l'OTL :